SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN GRAND-BALLON
64, Grand Rue - 68470 FELLERING
☎ *03 89 82 13 66 - Mail: direction@smmgb.fr*

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025
MAISON DU MARKSTEIN

Présents :
Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace (visio)
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace (visio)
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin

Absents excusés :
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace – Procuration à Annick LUTENBACHER
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Luc MARCK
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Mme Nadine SPETZ
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace

Absents non excusés :
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Assistaient également :
Mme Marie-Christine PETER – Cheffe de projet Tourisme et Montagne de la CEA (visio)
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
Mme Angélique HERRGOTT – Chargée de mission SMMGB

Ouverture de séance
Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus ainsi que les représentants des services de la CEA et du SMMGB, et les remercie pour leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte à 14h35.

Elle rappelle que différents documents ont été transmis par courriel à l'ensemble des délégués, afin qu'ils puissent en prendre connaissance en amont de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1 Approbation du PV de la séance du 03 septembre 2025
2 Convention quadripartite de financement des investissements 2025
3 DM N°2 Budget Régie (42558)
4 Divers et communication.

1 - PRÉSENTATION DU PV DE LA SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

➢ **Le comité syndical à l'unanimité approuve le PV de la séance du 03 septembre 2025.**

2 – CONVENTION QUADRIPARTITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2025

La Présidente présente au Comité Syndical la convention de financement des investissements 2025 conclue entre le SMMGB, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et les deux Communautés de communes, à savoir :

- la Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
- la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Cette convention formalise et valide les engagements financiers respectifs de chaque partenaire.

Les différents projets d'investissements approuvés lors du comité syndical du 3 septembre 2025 et inscrits dans la convention sont les suivants :

SYNDICAT MIXTE Markstein Grand-Ballon HAUTES VOSGES D'ALSACE

Investissements 2025

Budget Général

Projets	Montant HT	CeA	CCVSA	CCRG	Etat	Region GE	Feader
Toilettes éco-responsable activités nordiques	75 000,00	21 000,00	4 500,00	4 500,00			45 000,00
Démolition friche Grand-Ballon	180 000,00	25 200,00	5 400,00	5 400,00	90 000,00	54 000,00	
Signalétique	60 000,00	8 400,00	1 800,00	1 800,00	6 000,00	6 000,00	36 000,00
Sous-total	315 000,00	54 600,00	11 700,00	11 700,00	96 000,00	60 000,00	81 000,00

Budget Eau

Projets	Montant HT	CeA (88,80%)	CCVSA (5,6%)	CCRG (5,6%)	Etat	Region GE	Feader
Raccordement électrique du réservoir eau potable Markstein	10 000,00	8 880,00	560,00	560,00			
Sous-total	10 000,00	8 880,00	560,00	560,00			

Budget Assainissement

Projets	Montant HT	CeA (74,6%)	CCVSA (12,7%)	CCRG (12,7%)	Agence Eau	Region GE	Feader
Etude diagnostic périodique du système d'assainissement et de l'audit de fonctionnement de la STEP du Markstein	39 290,00	8 793,00	1 497,00	1 497,00	27 503,00		
Sous-total	39 290,00	8 793,00	1 497,00	1 497,00	27 503,00		

Budget Régie

Projets	Montant HT	CeA	CCVSA	CCRG	SMMGB	Region GE	Feader
Remplacement enneigeur	26 139,00	14 045,00	1 712,00	1 712,00	8 670,00		
Sous-total	26 139,00	14 045,00	1 712,00	1 712,00	8 670,00		

Total Général	**390 429,00**	**86 318,00**	**15 469,00**	**15 469,00**	**132 173,00**	**60 000,00**	**81 000,00**

➢ **Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention de financement des investissements 2025 conclue entre le SMMGB, la CEA et les deux Communautés de communes, celle de la Région de Guebwiller et celle de la vallée de Saint-Amarin et autorise la Présidente à la signer.**

3 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET REGIE (42558)

Lors du vote du budget primitif en date du 26 mars 2025, une enveloppe de 365 000 € a été adoptée au chapitre 011 – Charges à caractère général. À ce jour, 357 000 € ont déjà été réalisés. Il est donc nécessaire d'augmenter ces crédits afin de pouvoir régler les dernières factures de l'exercice.

Lors de ce même vote, une enveloppe de 590 000 € avait été adoptée au chapitre 012 – Charges de personnel. À ce jour, 557 000 € ont été exécutés, dont 25 000 € correspondant au solde des cotisations URSSAF 2019, que l'URSSAF a refusé de rembourser en raison de la prescription.

Parallèlement, au chapitre 77, une recette de 70 000 € a été encaissée au titre du remboursement des cotisations URSSAF des années 2020, 2021 et 2022, recettes qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget primitif.

Afin de permettre le paiement des salaires du mois de décembre ainsi que des dernières factures, la Présidente propose d'adopter la décision modificative suivante :

Décision modificative – Section de fonctionnement :

- Augmentation du chapitre 011 – Dépenses à caractère général : + 30 000 €
- Augmentation du chapitre 012 – Charges de personnel : + 40 000 €
- Augmentation du chapitre 77 – Produits exceptionnels : + 70 000 €

256801507	BUDGET GENERAL SM MARKSTEIN	DM n°2 2025
Code INSEE	SITE DU MARKSTEIN	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**30 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**40 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-7711 : Dédits et pénalités perçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**70 000.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €
Total Général		70 000.00 €		70 000.00 €

➢ **Le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative N°2 du Budget Régie (42558) ci-dessus, et charge la Présidente de l'exécution de la présente délibération.**

3 - DIVERS ET COMMUNICATION

Assurance Dommages aux biens

La Présidente rappelle que le SMMGB est exclu au 31/12/2025 par sa compagnie d'assurances MMA, au titre des dommages aux biens. Le SMMGB a sollicité le cabinet RISK afin de trouver un nouvel assureur.
Le bilan final des consultations est le suivant :

- YSA/CMAM : précotation délivrée
- Albingia : refus (aggravation liée au silo dans la maison d'accueil)
- BHSI : refus (risque de montagne)
- CHUBB : refus (risque de montagne + sinistré)
- Helvetia : hors appétit de souscription
- HDI : hors appétit de souscription.

Le SMMGB a donc obtenu une seule offre de la compagnie d'assurance AMY UNDERWRITING pour l'assurance Dommages aux biens. Le coût de la prime annuelle s'élève à 59 709€, sans couverture pour perte d'exploitation. Une surprime annuelle de +25 000€ a été évoquée, le SMMGB n'a pas donné suite.
Pour mémoire, cette même prime assurance s'élevait à 14 727€ en 2024 et à 23 538€ en 2025, perte d'exploitation incluse.
Sans offre concurrente et afin d'assurer à compter du 1er janvier 2026 le risque Dommage aux biens, le SMMGB se doit d'accepter l'offre de AMY UNDERWRITING.

Infomation sur le chiffre d'affaires en cours pour l'année civile 2025

La Présidente présente les chiffres clés arrêtés au 10 décembre 2025 :

- CA Remontées mécaniques (HT) : 307 489 € (janvier, févier, mars, novembre 2025)
- CA Luge sur rail (HT) : 395 570 €
- CA Restauration (HT) : 42 468 €.

Elle souligne que le SMMGB enregistre désormais un chiffre d'affaires de la luge sur rail supérieur à celui des remontées mécaniques, en raison de la dégradation des conditions climatiques et du manque de neige. Elle rappelle ainsi l'importance stratégique de la luge sur rail pour l'exploitation globale de la station, celle-ci permettant d'équilibrer les comptes de la régie — ce qui n'est pas le cas d'autres stations actuellement en grande difficulté, à l'instar du SMIBA.
Elle rappelle également qu'à la fin de l'année 2024, le SMMGB avait pu exploiter les remontées mécaniques grâce à un enneigement suffisant et à des conditions météorologiques favorables durant les vacances scolaires. Il est donc souhaité que les vacances scolaires de Noël 2025 connaissent des conditions similaires.

Plus aucun point n'étant soulevé, la séance est levée à 15h10.